

Prévention contre le harcèlement au CPF

Au primaire les élèves ont été sensibilisés au « message clair » technique de communication non violente adaptée aux enfants.

Dans les classes de CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, nous réfléchissons sur les conflits entre élèves. Au cours de cette intervention, nous définissons le harcèlement et ses conséquences. Nous parlons du rôle prépondérant des témoins. Enfin nous essayons de voir quelles sont les solutions possibles et à quelles personnes nous pouvons demander de l'aide.

Nous abordons aussi les problèmes liés à l'utilisation des réseaux sociaux.

Lorsqu'un élève se plaint de harcèlement, il est reçu par la CPE pour raconter les faits puis par la médiatrice pour exprimer ce qu'il ressent. L'auteur du harcèlement est également reçu par la CPE et la médiatrice pour lui rappeler le règlement et lui permettre de réfléchir à ses actes. La Vie scolaire peut décider d'une sanction s'il y a récurrence ou violence.

Une médiation est proposée pour permettre aux deux élèves de renouer une communication plus sereine et compatible avec une vie de classe.

Médiation par les pairs.

Une dizaine d'élèves du primaire sont déjà formés ou en cour de formation à la médiation. Ils ont pour mission d'aider leurs camarades à se faire des messages clairs.

Une dizaine d'élèves de 6^{ème} et 4^{ème} ont été formés l'an dernier, ils assurent des permanences à tour de rôle aux récréations.

Une quinzaine d'élèves de 5^{ème} sont en formation pour devenir médiateurs. Cette formation est dispensée par la médiatrice en collaboration avec le proviseur-adjoint, un professeur de français et une assistante d'éducation.

Ces élèves médiateurs seront là pour aider leurs camarades à résoudre leurs conflits et seront des éléments positifs pour le climat scolaire.